

2011-UNAT-166, Gakehmi

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé qu'il n'était pas compétent de réviser les jugements de l'ancien tribunal de l'administration des Nations Unies. Unat a jugé que l'appel n'était pas à recevoir et a rejeté la demande.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a demandé la révision d'un jugement de l'ancien tribunal administratif des Nations Unies. UNDT a jugé qu'il manquait de compétence pour le faire et a jugé que la demande n'était pas à recevoir.

Principe(s) Juridique(s)

Unat n'est pas compétent pour réviser les jugements de l'ancien tribunal administratif des Nations Unies.

Résultat

Appel rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Gakehmi

Entité

MONUC

Numéros d'Affaires

2010-138

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Sep 2012

President Judge

Juge Adinyira

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions liées aux jugements

Révision de l'arrêt

Compétence / recevabilité (TANU)

Matière (ratione materiae)

Droit Applicable

Résolutions de l'Assemblée générale

- A/RES/32/253

TANU Statut du Tribunal

- Article 11.1

Jugements Connexes

2010-UNAT-059

2010-UNAT-011

2010-UNAT-008